



Monsieur le Recteur de la région académique
Recteur de l'académie de Lyon
92 rue de Marseille
69007 LYON

Objet : Frais déplacements des examinateurs en BTS

Monsieur le Recteur de la région académique,

Nous souhaitons vous alerter sur la situation d'enseignants examinateurs en BTS.

Les enseignants des disciplines technologiques de BTS sont très souvent amenés à effectuer des déplacements lointains (hors académie) pour l'évaluation d'épreuves pratiques qui engendrent des frais conséquents et dont le remboursement n'est pas immédiat.

Par exemple, en BTS travaux publics des enseignants de Riom peuvent être convoqués à des épreuves orales à Lyon. Autre exemple, dans l'hôtellerie où des enseignants de Chamalières sont de jury à Grenoble. Aux frais kilométriques s'ajoutent le coût de l'hébergement et de la restauration, ce qui peut représenter une somme importante.

Certains enseignants ont contacté la DEC d'une de trois académies de la Région pour obtenir une avance sur frais, sans réponse jusqu'à présent. D'autres enseignants souhaitent obtenir pour ces grands déplacements des bons de transport. C'est pourquoi, nous vous sollicitons Monsieur le Recteur de Région Académique pour définir les conditions d'attribution d'une avance ou de bons de transport et pour que ces démarches deviennent courantes ou soient a minima facilitées et harmonisées dans la Région Académique.

Par ailleurs et dans ce contexte, ils sont souvent soumis à des amplitudes horaires très importantes, plus de 12 heures pour certains examens. Est-il possible qu'une harmonisation régionale soit élaborée en prenant en compte une amplitude horaire « raisonnable » ?

Dans l'attente d'une réponse, veuillez croire, Monsieur le Recteur de la région académique, en notre profond attachement au Service Public d'Education et d'Orientation.

Corinne BAFFERT
Secrétaire académique du SNES
Grenoble

Ludivine ROSSET
Secrétaire académique du SNES
Lyon

Patrick LEBRUN
Secrétaire académique du SNES
Clermont-Ferrand